

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1 : Acceptation préalable**

Le présent règlement définit les modalités selon lesquelles, l'espace de coworking CHOUETTE Studio met à disposition des coworkers un espace de travail partagé ainsi que des services associés. L'accès à l'espace de coworking et son usage impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est modifiable, sans préavis, sur les suggestions des usagers de l'espace.

Les coworkers devront, après en avoir pris connaissance, respecter ledit règlement dans le cadre de l'exercice de leurs droits et obligations. L'acceptation du règlement est matérialisée par la signature de l'utilisateur.

Toute réservation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le coworker qui n'accepte pas d'être lié par le présent règlement ne peut donc pas utiliser les services.

## **Article 2 : Utilisation de l'espace et des services associés**

### 1. Accès à l'espace

L'espace est accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le dernier coworker doit vérifier la fermeture des fenêtres, éteindre les lumières et s'assurer que la porte soit verrouillée en partant.

### 2. Visiteurs

Lorsque le coworker accueille un visiteur, il s'engage à ce que cela ne perturbe pas le calme ou l'organisation de l'espace. Les visiteurs sont sous l'entière responsabilité du coworker qui les a invités et doivent respecter le présent règlement intérieur.

### 3. Réservation et utilisation de La Cabine

La Cabine doit rester une salle disponible et ne peut être utilisée comme un espace privatif de manière prolongée. Elle peut être utilisée par les coworkers pour des utilisations ponctuelles et limitées à 30 minutes (sous réserve de disponibilité).

Pour une utilisation plus longue, elle doit être réservée sous la forme d'un service additionnel.

### 4. Sécurité

L'accès au coworking se fait sur réservation via Moffi uniquement aux horaires d'ouverture établis (8h-19h). En dehors de ces horaires, le coworking est accessible sur demande. Afin de garantir la sécurité de tous les occupants du lieu et du matériel présent à l'intérieur, il est interdit de communiquer le code d'accès au bâtiment et à l'espace, à un tiers, y compris à des personnes s'identifiant comme des usagers du coworking.

### 5. Casiers de rangements

Des rangements sont mis à disposition des coworkers, ce service est inclus avec la réservation d'un bureau (ex : Place 1, casier avec la bouée n°1) pour toute la durée de réservation. Ils permettent de désencombrer l'espace de travail durant la journée. Ils n'ont pas pour vocation de servir de stockage à long terme. D'autre part, les objets qui sont déposés dans ces casiers ou laissés ailleurs dans les locaux du coworking, le sont aux risques et périls de leur propriétaire. Si la clé est perdue par le coworker, les frais de reproduction seront à sa charge.

### 6. Internet

Les coworkers pourront utiliser Internet via un code wifi (fourni à leur arrivée). La 4G sera disponible via les prises RJ45, en attendant le réseau Fibre.

Les coworkers s'engagent à ne pas utiliser le réseau mis à disposition pour exercer une activité illicite et ne pas exploiter la bande passante d'une manière qui pourrait nuire à l'activité des autres coworkers.

### 7. Imprimante

Pour les coworkers, l'utilisation de l'imprimante est incluse. Il leur est demandé d'en faire un usage modéré, dans une perspective éco-responsable.

### 8. Repas & Pausés

Les coworkers qui souhaitent déjeuner sur place prendront leurs repas dans l'espace cuisine, de préférence sur la tranche horaire de 13h à 14h, et s'assureront de la laisser propre après

utilisation. Tasses, verres, couverts, assiettes, poêles et casseroles d'une part, lave-vaisselle à disposition, cafetière, bouilloire, micro-onde, four, frigidaire d'autre part, sont mis à disposition des coworkers, ces derniers s'engagent à les nettoyer et les ranger, le cas échéant, après utilisation.

#### 9. Consommables

Les consommables (thé, café, tisane, sucre, ect.) sont mis à disposition par SandrineGM\_CHOUETTE Studio | Le Cosyworking. Ils sont à consommer sur place, et de façon raisonnable. Les déchets issus de ces usages sont à trier comme les autres, suivant leur destination.

#### 10. Nourriture, boisson, alcool

Pour conserver un état de propreté maximal de l'espace de coworking, il est recommandé de manger dans l'espace cuisine, plutôt qu'aux postes de travail. La consommation de boisson est acceptée aux postes de travail en prenant bien garde de ne pas mettre en péril les équipements électriques présents. La consommation d'alcool est interdite en dehors des manifestations et animations organisées et/ou autorisées par le coworking.

Un frigidaire est mis à disposition des coworkers dans l'espace cuisine. Veillez à ne pas le saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale. Les éléments considérés comme insalubres seront jetés (y compris le contenant). Tous les vendredis, le frigidaire sera vidé.

### **Article 3 : Respect des personnes et des espaces**

#### 1. Propreté & Rangement

Le nettoyage des parties communes du studio/bâtiment est inclus dans les prestations. Toutefois, les coworkers sont invités à respecter la propreté de ces espaces notamment en laissant les parties communes (entrée, espace cuisine, sanitaires, "Le Local" vestiaire et "La Cabine" phone box/espace rendez-vous, duo et l'espace de travail/réunion rangés et prêts à l'usage après chaque utilisation.

#### 2. Téléphone, RV, discussions

Les coworkers s'engagent à rester le plus discrets possible au sein de l'espace de coworking et à maintenir une ambiance favorable à la concentration des autres coworkers : ils font donc en sorte de privilégier les téléphones en mode "discret", pour les appels téléphoniques et visio, (les écouteurs /casques audio sont obligatoires), ils s'efforcent de respecter un certain niveau sonore. il est préférable d'utiliser "La Cabine" si disponible.

#### 3. Respect du matériel

Les coworkers s'engagent à respecter la propreté et le bon fonctionnement du matériel mis à disposition (mobilier, équipements, ...) et à signaler tout incident, ou toute anomalie dans le fonctionnement des machines et matériel.

#### 4. Cigarette & E-cigarette

L'espace de coworking, tout comme l'ensemble du bâtiment est entièrement non-fumeur.

### **Article 4 : Eco-responsabilité**

CHOUETTE Studio | Le Cosyworking invite ses coworkers à porter une attention particulière aux points suivants :

#### - Tri des déchets

. Utiliser les différentes poubelles mises à votre disposition afin de respecter le tri (papier/carton/ plastique et compost notamment)

. Tenter l'objectif "mini déchets"

#### - Réduction de la consommation de papier

. Privilégier les envois numériques lorsque cela est possible

. N'imprimer que les documents indispensables

. Privilégier les impressions en recto/verso et en noir et blanc

#### - Réduction de la consommation électrique

. Eteindre la lumière, dans les différents espaces lorsqu'ils ne sont pas utilisés

. Eteindre la lumière à la fermeture du coworking

- Réduction de la consommation d'eau
  - . Utiliser la chasse d'eau à petit débit lorsque cela est possible
  - . Utiliser de l'eau froide pour se laver les mains
  - . Ne pas laisser couler inutilement le robinet de la cuisine
- Déplacement doux
  - .Penser aux déplacements doux : transport en commun, covoiturage, vélo...
  - .Le coworking est situé à proximité du centre-ville en 10 minutes à pied